

Le monde change,
mon expert-comptable m'accompagne

PRÉVENTION - TRAITEMENT DES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES



La vie d'une entreprise n'est pas un long fleuve tranquille : fléchissement d'activité, survenance d'évènements internes ou externes, perte ou défaillance d'un client important, politique agressive de concurrents, etc. pouvant conduire rapidement à des difficultés de trésorerie. La prévention est une démarche incontournable dans la gestion permettant d'aider l'entreprise qui rencontre une difficulté imprévue.

**NOTRE CABINET VOUS ORIENTE
VERS LES DISPOSITIFS D'AIDE ET DE SOUTIEN ET
VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS DÉMARCHES.**

NOS RECOMMANDATIONS :

- **Soyez vigilant et anticipez !** Plus vous agissez rapidement plus l'entreprise a de chances de se redresser.
- **Ne sous-estimez pas** vos difficultés et réagissez dès les premiers signes.
- **Faites confiance à notre expertise**, à notre connaissance de l'environnement spécifique au traitement des difficultés.
- **Soyez assuré de notre engagement** à défendre au mieux vos intérêts.



NOS MODALITÉS D'INTERVENTION :

- **Prise en compte** de vos besoins spécifiques.
- **Lettre de mission contractuelle** qui définit notre intervention.
- **Indépendance, confidentialité et éthique assurées**, conformément au Code de déontologie de notre profession.



Vous vous posez les questions suivantes :

- Quand commence la prévention ?
- Que peut-il se passer si je n'agis pas face aux difficultés ?
- Les procédures amiables permettent-elles de négocier avec les créanciers ?
- A quel moment suis-je en cessation de paiement ?
- Que faire si le Tribunal me place en redressement judiciaire ?
- Existe-t-il des dispositifs d'aide pour les entreprises en difficulté ?



Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

- Nous vous conseillons sur la mise en place d'outils de gestion dès la création de votre entreprise afin de pouvoir identifier le plus en amont possible la survenance d'éventuelles difficultés.
- Nous répondons à vos besoins et vous accompagnons dans la mise en place de solutions.
- Nous vous assistons dans la formalisation de la requête adressée au Président du Tribunal puis dans la négociation avec les créanciers. Nous collaborons avec d'autres professionnels pour vous apporter une solution complète et adaptée.
- Nous diagnostiquons la situation et nous vous aidons dans la production d'informations récentes et prévisionnelles sur la situation comptable et financière de l'entreprise.
- Nous vous accompagnons tout au long de la procédure collective, notamment dans l'élaboration, l'adoption d'un plan de continuation et dans son suivi.
- Nous vous orientons vers les dispositifs d'aide et de soutien auxquels vous pouvez prétendre en fonction de la situation.